

Econocom Group S.A./N.V.
Société anonyme
Siège social : Clos du Parnasse, 13A/B - 1050 Bruxelles
Registre des personnes morales 0422646816 (Bruxelles)

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 16 mai 2006

La séance est ouverte à 11 heures dans les bureaux d'Econocom situés à 1930 Zaventem - Chaussée de Louvain, 510 (bte 80) sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Roesch.

Composition du bureau

Monsieur Patrik Vandewalle, choisi comme secrétaire, et Messieurs Gérard Pélissier et Jean-Philippe Roesch, choisis comme scrutateurs, sont notamment chargés de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'établissement du procès-verbal de la présente Assemblée et d'en obtenir les signatures requises.

Convocations

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée un exemplaire des publications des convocations :

- « L' Echo » et le « Tijd » du 21 avril 2006 ;
- « Le Moniteur Belge » du 21 avril 2006.



Les convocations aux actionnaires nominatifs, aux Administrateurs et au commissaire leur ont été adressées par lettres recommandées le 27 avril 2006.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Liste de présence

Conformément à l'article 28 des statuts, pour pouvoir assister à l'Assemblée :

- Les actionnaires au porteur doivent déposer au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée leurs titres au siège de la Fortis Banque ainsi qu'à toute succursale ou agence, au siège de la banque Puilaetco ou au siège de Petercam ainsi qu'à toute succursale ou agence. Ainsi :
 - Petercam a informé la société par courrier du 2 mai 2006 du blocage des 640 000 titres détenus par la société SCI Maillot Pergolèse ;
 - BNP Paribas a informé la société par courrier du 5 mai 2006 du blocage des 1 763 548 titres détenus par la Société Valgest ;
 - BNP Paribas a informé la société par courrier du 5 mai 2006 du blocage des 334 580 titres détenus par Monsieur et Madame Wajs ;
 - Petercam a informé la société par télécopie du 5 mai 2006 du blocage des 448 titres détenus par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
 - Fortis Banque a informé la société par télécopie du 9 mai 2006 du blocage de :
 - 1 titre détenu par ING Belgium ;
 - 1 000 titres détenus par Monsieur Gérard Pélissier ;

- 72 858 titres détenus par San Francisco City & County Employees Retirement System.
- Oddo MidCap a informé la société par télécopie du 15 mai 2006 du blocage des 214 352 titres détenus par la société Econocom International NV.
- Les actionnaires nominatifs doivent, dans le même délai, informer le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote. Ainsi :
 - Econocom International NV a fait part au Conseil d'Administration, par courrier recommandé du 27 avril 2006, de son intention d'assister à l'Assemblée pour les 13 502 968 actions qu'elle détient ;
 - Jean-Philippe Roesch a fait part au Conseil d'Administration, par courrier recommandé du 27 avril 2006, de son intention d'assister à l'Assemblée pour les 100 000 actions qu'il détient ;
 - Fabien Pierre a fait part au Conseil d'Administration, par courrier électronique du 8 mai 2006, de son intention d'assister à l'Assemblée pour les 4 actions qu'il détient.

Après signature de la liste de présence par tous les actionnaires présents et/ou représentés (Annexe 1), le Président expose que 16 556 896 actions sur les 29 000 000 actions composant le capital social sont représentées.

Les procurations resteront annexées au présent procès-verbal (Annexe 2).

Ordre du jour et propositions de décisions


Le Président expose l'ordre du jour :


1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2005 ;
2. Approbation des comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2005 ;
3. Approbation des comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2005 ;
4. Approbation de l'affectation du résultat et de la distribution de dividende ;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2005 ;
6. Pouvoirs.

Le Conseil d'Administration a formulé dans la convocation à la présente Assemblée les propositions de résolutions suivantes :

2. et 3. Approbation des comptes statutaires et consolidés au 31 décembre 2005 ;
4. Affectation du bénéfice de l'exercice de 11 366 553 euros et du bénéfice de 9 456 470 euros reporté de l'exercice précédent :
 - à la distribution de dividendes pour 4 640 000 euros,
 - au résultat reporté pour 10 589 900 euros,
 - à la réserve légale pour 14 310 euros,
 - à la réserve indisponible pour actions propres pour 5 578 813 euros ;

Proposition de distribution d'un dividende de 0,16 euro brut par action.





5. Accorder décharge aux Administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2005 ;
6. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, de procéder à l'exécution des résolutions à prendre sur les points qui précèdent et notamment de modifier et/ou de coordonner les statuts ainsi que d'effectuer toutes formalités de dépôt, publication et de signature qui s'attachent à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

Les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire sont lus, discutés et expliqués (Annexes 6, 7 et 8).

Résolutions 2. et 3. Approbation des comptes statutaires et consolidés au 31 décembre 2005

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve les comptes consolidés et statutaires arrêtés au 31 décembre 2005 (Annexes 4 et 5).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4. Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 11 366 553 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 9 456 470 euros, le montant total du bénéfice à affecter s'élève à 20 823 023 euros.

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

- distribution de dividendes ----- 4 640 000 euros,
- résultat reporté ----- 10 589 900 euros,
- réserve légale ----- 14 310 euros,
- réserve indisponible pour actions propres ----- 5 578 813 euros.

L'Assemblée Générale des actionnaires a pris note que le dividende sera mis en paiement durant la première quinzaine du mois de juin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 5. Décharge aux Administrateurs et au commissaire

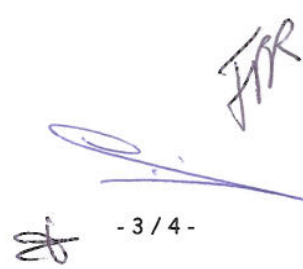
L'Assemblée Générale des actionnaires donne décharge aux Administrateurs et au commissaire, respectivement pour leur gestion et leur contrôle durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 6. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'exécution des résolutions

L'Assemblée Générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, à procéder à l'exécution des résolutions à prendre sur les points qui précèdent et notamment à modifier et/ou à coordonner les statuts ainsi qu'à effectuer toutes formalités de dépôt, publication et de signature qui s'attachent à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



- 3 / 4 -

Puis le Président de la séance informe les actionnaires que la réunion annuelle du Conseil d'Entreprise des sociétés belges du Groupe Econocom s'est tenue le 8 mai 2006 et met à la disposition des actionnaires le projet de procès-verbal de cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 heures 15.

Signé,



Jean-Philippe Roesch
Président



Patrik Vandewalle
Secrétaire



Jean-Philippe Roesch
Scrutateur



Gérard Pélissier
Scrutateur

Annexes :

1. Liste de présence
2. Procurations
3. Convocations et publications
4. Comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2005
5. Comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2005
6. Rapport du *Conseil d'Administration sur les comptes au 31 décembre 2005*
7. Rapport du *commissaire sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005*
8. Rapport du *commissaire sur les comptes statutaires au 31 décembre 2005*